

## Le Compte Administratif – Le Compte de Gestion – L'affectation des résultats

*Présentation brève et synthétique retraçant  
les informations financières essentielles de  
l'exercice comptable 2018*



## **I. Le compte de gestion et le compte administratif**

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante (le Maire). Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de « l'ordonnateur » (la Mairie) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Au cours de l'année N, la Ville de Trets, ordonnateur :

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public (la Trésorerie de Trets), chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, l'ordonnateur dresse le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé Compte administratif.

De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé Compte de gestion.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Ils servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la collectivité par le Maire et par le Comptable public. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Cour des Comptes. Ils servent à établir le résultat de l'année N pour permettre de décider de l'Affectation des résultats en année N+1.

## **II. Le résultat de l'exécution du Budget**

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré. Quel qu'il soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget de l'année N.

Le résultat constaté au compte administratif année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

Si l'arrêté des comptes fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine. En cas de non-respect de ces mesures, la Chambre régionale des Comptes confie au Préfet le soin d'appliquer ses recommandations pour régler et rendre exécutoire le budget de la commune concernée. On parle alors de « mise sous tutelle ».

Lorsque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu d'avoir recours à la procédure dite « affectation du résultat », afin de combler le déficit annuel par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Voici les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2018 :

### Section de Fonctionnement

Total dépenses : 11.172.943,59 €

Total recettes : 12.067.134,90 €

Excédent de fonctionnement constaté 2018 : **894.191,31 €**

Cet excédent s'ajoute au résultat cumulé des années précédentes, dit « report en section de fonctionnement », qui était de 3.663.089,72. Ces deux montants additionnés, soit **4.557.281,03 €**, forment le « solde d'exécution de fonctionnement ». C'est cette somme qui va être affectée au nouveau budget.

### Section d'Investissement

Total dépenses : 8.355.571,98 €

Total recettes : 7.935.973,51 €

Déficit d'investissement constaté 2018 : - **419.598,47 €**

Ce déficit s'ajoute au résultat cumulé des années précédentes, dit « report en section d'investissement », qui était de - 120.143,68 €. Ces deux montants additionnés, soit - **539.742,15 €**, forment le « solde d'exécution d'investissement ». Ce montant étant négatif, il devra faire l'objet d'un virement depuis la section fonctionnement au nouveau budget.

Le déficit en section d'investissement en fin d'exercice s'explique par le fait que les travaux sont subventionnés pour 80% de leur montant HT par les collectivités partenaires (Département pour 60%, et Métropole pour 20%), et que ces subventions sont versées sur présentation des références de paiement, avec en moyenne un décalage de 3 mois. De ce fait, si beaucoup de factures de travaux sont payées en fin d'année, les subventions relatives à ces factures ne seront perçues qu'en mars.

### Affectation du résultat au Budget Supplémentaire (BS) 2019

La Ville de Trets votant son budget primitif en décembre, soit avant la clôture de l'exercice précédent, le résultat final n'est pas connu à ce moment-là. Il est donc intégré lors du vote du « budget supplémentaire », qui a lieu généralement en mars-avril. Le BS sert à réajuster les crédits votés au budget initial.

La première écriture comptable à effectuer au BS est le report des résultats.

Au BS 2019 il y a donc lieu d'inscrire :

- 4.557.281,03 € en excédent de fonctionnement reporté (section fonctionnement, recettes)
- - 539.742,15 € en déficit d'investissement reporté (section investissement, dépenses)

En section d'investissement les opérations doivent être financées par des subventions, des emprunts ou des fonds propres. Le déficit reporté étant une écriture comptable, il ne peut en aucun cas être financé par une subvention ou un emprunt. Seuls restent donc les fonds propres de la collectivité.

La Ville constate au compte administratif un excédent de fonctionnement de 4.557.281,03 € et un déficit d'investissement de - 539.742,15 € ; par délibération, ce déficit sera comblé en « affectant » en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés.

Le résultat de fonctionnement est à présent corrigé par la procédure dite « d'affectation du résultat » et l'excédent de fonctionnement à reporter s'élève donc à 4.017.538,88 € (4.557.281,03 – 539.742,15).

### III. Bilan 2018

#### 1. FONCTIONNEMENT

##### Crédits consommés 2018 par chapitres

La Ville de Trets vote son budget en chapitres. Les chapitres regroupent les comptes budgétaires (dépenses et recettes) en rubriques générales. En voici les montants globaux :

Chapitre	Total Prévu	Réalisé
<b>DEPENSES</b>		
011 - Charges à caractère général	4 396 905,00 €	4 394 573,16 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 120 000,00 €	5 524 741,84 €
014 - Atténuations de produits	141 000,00 €	11 654,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	825 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	536 998,24 €	535 137,55 €
65 - Autres charges de gestion courante	616 000,00 €	510 848,41 €
66 - Charges financières	202 492,93 €	182 491,25 €
67 - Charges exceptionnelles	40 500,00 €	13 497,38 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>12 883 896,17 €</b>	<b>11 172 943,59 €</b>
<b>RECETTES</b>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 663 089,72 €	3 663 089,72 €
013 - Atténuations de charges	130 000,00 €	150 992,41 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 016,42 €	130 828,94 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	784 000,00 €	1 016 074,83 €
73 - Impôts et taxes	6 571 860,00 €	8 010 949,42 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 078 713,00 €	2 349 367,75 €
75 - Autres produits de gestion courante	231 000,00 €	234 967,45 €
76 - Produits financiers	100,00 €	1 905,95 €
77 - Produits exceptionnels	2 201,18 €	147 048,14 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 576 980,32 €</b>	<b>15 730 224,61 €</b>

Les imputations budgétaires sont également comptabilisées en « fonctions », c'est-à-dire les thématiques affectées aux dépenses et aux recettes. Il existe 9 fonctions. En voici le détail pour 2018 :

Fonction	Dépenses	Détail dépenses	Recettes	Détail recettes
Services généraux	3.824.922 €	Fonctionnement de la mairie et des bâtiments communaux (écoles): énergie (eau, électricité, gaz, essence), indemnités élus, rémunérations et cotisations des services, fournitures, télécommunications, affranchissement, cotisations, intérêts, dotation aux amortissements...	12.349.514 €	Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation métropole, dotation de l'état, fonds de péréquation, droits d'enregistrement, report d'excédents...
Sécurité et salubrité publiques	421.069 €	Service d'incendie, rémunérations et cotisations de la PM	22.558 €	Remboursements destructions de véhicules
Enseignement - formation	2.395.279 €	Cantines, fournitures scolaires, rémunérations et cotisations des services scolaires	430.895 €	Régie restauration et garderie
Culture	356.503 €	Fêtes et cérémonies, rémunérations et cotisations des services culturels	54.596 €	Régies médiathèque et culture
Sport et jeunesse	587.395 €	Espace jeunes	318.966 €	Régie espaces jeunes et contrats enfance jeunesse
Interventions sociales et santé	154.259 €	CCAS	412 €	
Famille	1.514.379 €	Crèches	1.056.293 €	Régie crèches, dotations de la CAF
Aménagement et environnement	1.960.116 €	Espaces verts, rémunérations et cotisations des services techniques	1.461.437 €	Redevances occupation domaine public, excédents eau et assainissement...
Action économique	39.568 €	Divers	38.917 €	Divers

## 2. INVESTISSEMENTS

La Ville de Trets a entrepris depuis 4 ans de gros chantiers afin de métamorphoser la Commune. Ces travaux se sont accélérés en 2017 et 2018, et ont représenté de gros investissements, pour lesquels la Collectivité a perçu des subventions à la hauteur de son ambition, qui ont permis de ne pas mettre en péril les finances de la Ville pour les générations futures.

Ainsi en 2018 ce sont 7.353.592,70 € TTC de dépenses d'investissement qui ont été payées. Le remboursement du capital de la dette a été de 822.151,29 €. Au total, la section investissement a généré 8.475.715,66 € de dépenses.

En recettes d'investissement, la Ville a obtenu 7.935.973,51 €, qui se décomposent globalement ainsi :

- Subventions reçues : 4.877.386,59 €, dont :
  - o 3.219.365 € du Département (60% du montant HT des dépenses)
  - o 1.439.871,59 € de la Métropole (20% du montant HT des dépenses)
  - o 209.091 € des amendes de police
- Dotations et fonds globalisés : 2.264.722,73 € (Fonds de Compensation de la TVA, Taxe d'aménagement, excédent viré de la section fonctionnement...)
- Remboursements de la Métropole pour travaux d'eau et d'assainissement : 216.502,58 €
- Autres recettes : 577.361,61 € (opérations comptables diverses).

Note : en 2018, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à un emprunt bancaire.

Travaux réalisés en 2018 :

- Travaux de voirie : rues Victor Hugo, Dr Villemus, Frédéric Mistral, Jules Ferry et des Minimes, avenue Marius Joly, Carraire St Michel, chemins d'Auriol, de l'Arnavès, de Marseille, Bonnafoux et de la Boucharde, lotissement Cabassude...
- Création d'un parking, d'un parcours sportif et d'un espace détente à la Gardi
- Réaménagement du boulo-drome
- Modernisation du matériel informatique
- Eclairage public rue Victor Hugo
- Etudes concernant la rénovation du Château
- Rénovation de la salle des Colombes
- Rénovation du cinéma Casino
- Acquisition de l'immeuble jouxtant l'Hôtel de Ville afin d'y réunir tous les services de proximité
- Hygiène et sécurité (nouvelles caméras de vidéo-protection, mise en conformité du matériel électrique dans les écoles et les divers bâtiments municipaux)
- Construction d'un bassin d'orage près de la station d'épuration
- Travaux d'amélioration dans les écoles

#### IV. Données pratiques

La Ville de Trets tient à être un acteur important du monde associatif qui œuvre au dynamisme de la commune. Ainsi chaque année la collectivité verse des subventions aux diverses associations de la Commune.

Voici la liste des aides apportées en 2018 :

Organisme	Montant	Objet
AMICALE DU PERSONNEL (COS)	20 500.00 €	Soutien aux associations
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	15 400.00 €	Soutien aux associations
APPAD SECTION TRETS PECHE ET PISCICULTURE AIX EN PROVENCE	1 340.00 €	Soutien aux associations
AS COLLEGE LES HAUTS DE L ARC	1 350.00 €	Soutien aux associations
ASSOC LOISIRS PROMOTION HAUT DE L ARC	4 840.00 €	Soutien aux associations
BADMINTON CLUB TRETISOIS	2 180.00 €	Soutien aux associations
BMX CLUB DE LA SAINTE VICTOIRE	3 140.00 €	Soutien aux associations
CHEMINS D EVASION	720.00 €	Soutien aux associations
CHORE ART STUDIO ATELIER DANSE	4 940.00 €	Soutien aux associations
CONFRERIE DE L'AIET	2 200.00 €	Soutien aux associations
CONFRERIE ST ELOI ET ST CHRISTOP	8 500.00 €	Soutien aux associations
DETENTE ET BIEN ETRE	2 000.00 €	Soutien aux associations
GRUPE DE BOULOMANES LES MODESTES	3 990.00 €	Soutien aux associations
GYM LE CERCLE D OR	300.00 €	Soutien aux associations
GYMNASTIQUE SPORTIVE TRETISOISE	5 500.00 €	Soutien aux associations
HANDBALL CLUB TRETISOIS	3 720.00 €	Soutien aux associations
JUDO CLUB DE TRETS	1 570.00 €	Soutien aux associations
LA FOULEE AURELIENNE AS TRETS	3 160.00 €	Soutien aux associations
LE PARADISIER ROUGE	940.00 €	Soutien aux associations
LES VITRINES DE TRETS	3 000.00 €	Soutien aux associations
MAINTENANCE PROVENCALE DES FEUX DE LA SAINT JEAN	1 000.00 €	Soutien aux associations
MINI BUGGY DE L'ARC	330.00 €	Soutien aux associations
MODES ET TRADITIONS	2 720.00 €	Soutien aux associations
MUSIC AREA	400.00 €	Soutien aux associations
PHENIX MUAY THAI	4 530.00 €	Soutien aux associations
POINT DE CHUTE	700.00 €	Soutien aux associations
SOCIETE D'ETUDES & RECHERCHES DE LA HAUTE VALLEE DE L ARC	500.00 €	Soutien aux associations
SOUVENIR FRANCAIS	1 500.00 €	Soutien aux associations
TAEKWONDO CLUB TRETISOIS	690.00 €	Soutien aux associations
TRETS ESCAPADE	700.00 €	Soutien aux associations
TRETS EVENEMENTIEL	5 000.00 €	Soutien aux associations
TRETS TENNIS CLUB	3 200.00 €	Soutien aux associations
UNION SPORTIVE TRETISOISE	12 460.00 €	Soutien aux associations
COOP PRIM ED BRUN	7 922.00 €	Soutien aux écoles
COOP PRIM J.MOULIN	12 840.00 €	Soutien aux écoles
COOP MAT ST ANNE	4 190.00 €	Soutien aux écoles
COOP MAT ST JEAN	2 065.00 €	Soutien aux écoles
COOP MAT LES COLOMBES	4 250.00 €	Soutien aux écoles
COOP PRIM ST JEAN	3 550.00 €	Soutien aux écoles
COOP PRIM V.HUGO	6 841.00 €	Soutien aux écoles
<b>TOTAL</b>	<b>164 678.00 €</b>	

La Ville verse également une subvention annuelle de 60.000 € au Comité communal d'action sociale (CCAS), qui œuvre majoritairement pour le pôle seniors, et qui à son tour verse des aides à certaines associations à caractère social, dont voici la liste pour 2018 :

Organisme	Montant	PrestationNature
ACCOMPAGNEMENT ACTION INITIATIVE	3 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AMICALE CCF DE TRET	1 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AMICALE DES MUTILES ET VICTIMES DE GUERRE DE TRET	1 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CAP ETINCELLES	3 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CROIX ROUGE FRANCAISE	2 000.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
DONNEURS DE SANG	600.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ENTRAIDE SOLIDARITE 13	2 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ETINCELLE 2000	800.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
FAMILLES ET MEDIATIONS	500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
LA FAMILLE ZAZOU	100.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
LA SAUVAGEONNE	2 500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POSITIVE ATTITUDE	500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
RESSEGUIER Didier	150.00 €	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
RESSOURCE	1 000.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
RESTAURANTS DU COEUR CENTRE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	2 000.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECOURS CATHOLIQUE	2 000.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	2 000.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SOUVENIR FRANCAIS	500.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
TI'MOUN MIEUX VIVRE SA PARENTALITE	100.00 €	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
<b>TOTAL</b>	<b>27 250.00 €</b>	

### Capacité d'Autofinancement Brute (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure sa capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par son activité et peut s'analyser comme une ressource durable.

A la clôture de l'exercice 2018, la CAF de la Ville de Trets s'élève à 1.308.312 €.

<b>Charges de Personnel</b>	<b>Ressources Fiscales</b>
5 373 749 €	7 999 295 €
<b>Contingents et participations</b>	<b>Dotations, Subventions</b>
91 409 €	2 349 368 €
<b>Charges Financières</b>	<b>Autres Produits</b>
182 491 €	1 434 809 €
<b>Autres Charges</b>	<b>CAF Brute</b>
4 827 510 €	1 308 312 €

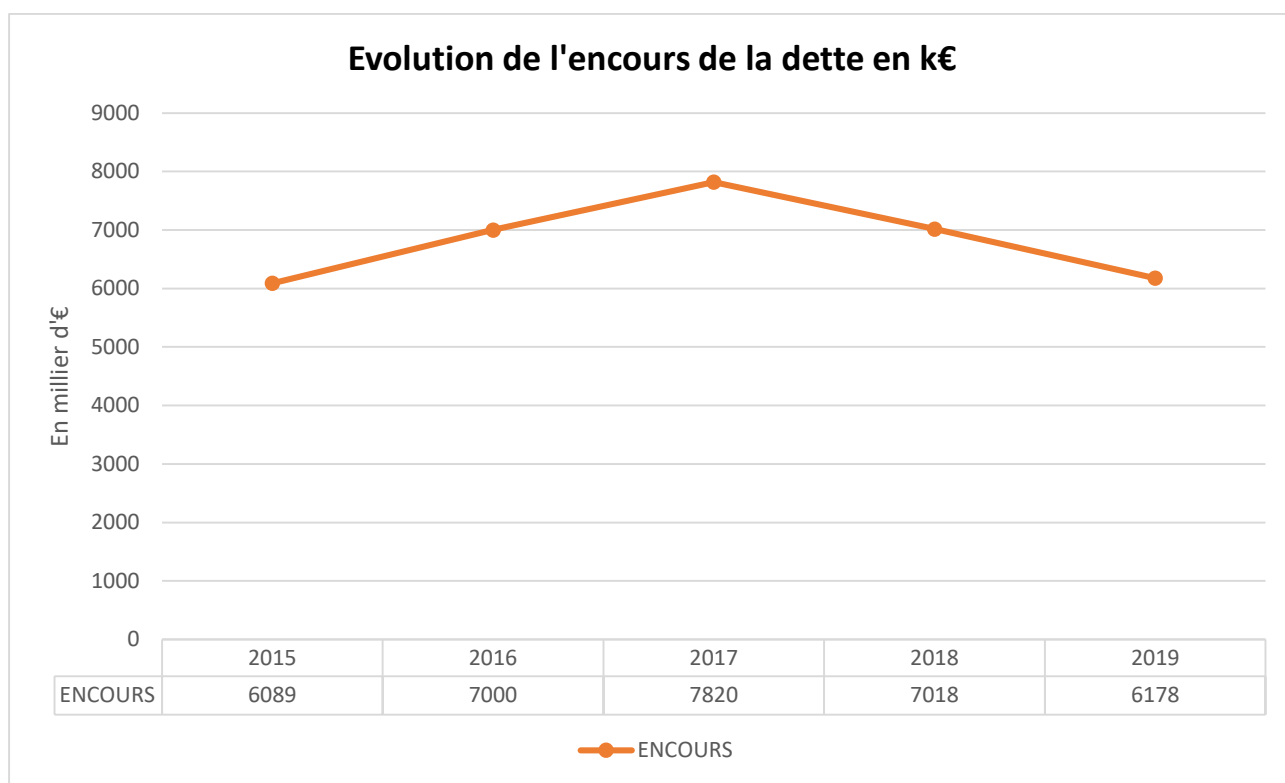
La CAF doit permettre à minima de couvrir le remboursement en capital des emprunts. Pour rappel le remboursement du capital de la dette en 2018 a été de 822.151,29 € et sera en 2019 de 838.316,39 €.



## La dette

Au 31/12/2018, la dette de la Ville de Trets s'élève à 7.018.359,02 €. Au 31/12/2017, elle était de 7.819.760,31 €. En 2019, la Ville ne devrait à nouveau pas recourir à l'emprunt ; la dette au 31/12/2019 devrait donc à nouveau baisser et s'élever environ à 6.178.359 €.

La capacité d'autofinancement générée en 2018 permettrait de rembourser la dette en 6 ans et 3 mois. Cette durée est très raisonnable : le seuil de vigilance se situe autour de 10/11 ans ; au-delà une collectivité se trouve en situation critique, vu que les durées de remboursement d'emprunt sont généralement de 15 ans.



La dette par habitant au 31/12/2018 est de 642,77 €. A titre de comparaison, la moyenne de la strate (soit les communes du département ayant une population comprise entre 10.000 et 19.999 habitants), est de 920€ par habitant.